



BIENTOT EN RETRAITE ?

REJOIGNEZ NOS UFR !

CHER (ÈRE) COLLÈGUE,

Tu vas très prochainement partir en retraite.

Après des années de vie active dans l'entreprise, ce jour tant attendu est important, mais la vie syndicale ne s'arrête pas forcément là. Tu peux continuer de soutenir notre syndicat et participer à ses activités. Pour cela, l'UFR (Union Fédérale des Retraités) est prête à t'accueillir.

Les années passées ont été fort peu favorables aux retraités et notre statut est de plus en plus remis en cause (pensions, facilités de circulation, perte de pouvoir d'achat, hausse de la CSG...).



L'intérêt général exige un collectif fort pour être en mesure de négocier dans les meilleures conditions. Pour cela, un syndicat fort est nécessaire, aussi bien pour les actifs que pour les retraités.

NOTRE VOLONTÉ : INFORMER ET DÉFENDRE

Les Syndicats de retraités **UNSA-Ferroviaire** sont animés par des équipes de militants bénévoles. En y adhérant, tu seras invité (e) aux réunions et assemblées générales, tu pourras participer à la vie du syndicat et rencontrer d'anciens collègues. Tu continueras à recevoir « Le MAG » chaque mois et

bénéficieras d'une information syndicale et ferroviaire par internet, te donnant accès chaque semaine à une revue de presse, des infos pratiques, des publications éditées par **l'UNSA** ou des informations sur les actions menées par notre Fédération ou par l'UNSA-Retraités.

Et bien sûr, l'actualité du monde ferroviaire auquel nous avons toutes et tous consacré une grande partie de notre vie active.

Tu pourras également bénéficier d'une information (et d'un soutien si nécessaire) de l'ADEIC (organisme de défense des consommateurs auprès duquel **l'UNSA-Ferroviaire Retraités** est adhérente).

Par ailleurs, chaque adhérent de **l'UNSA-Ferroviaire** bénéficie de l'accès à une plateforme E-commerce aux tarifs négociés, intégrant billetterie, bons d'achat, produits et services, voyages... Son accès 24h/24 est gratuit pour tous les adhérents. En tant que retraité adhérent, tu continueras à en profiter.

Enfin, les sujets des retraités ne se limitent pas au ferroviaire. Tu recevras donc des informations régulières et interprofessionnelles de **l'UNSA-Retraités**.



TA COTISATION À L'UFR

La cotisation annuelle pour les retraités est fixée pour 2019 à moins de **2€ par mois**, une fois appliquée la déduction fiscale de 66%.



COMMENT FAIRE ?

Si tu souhaites nous rejoindre, merci d'en informer ton UR ou ton UAD, qui fera le nécessaire. Tu peux aussi nous contacter directement à ufr@unsa-ferroviaire.org

En espérant pouvoir continuer à bénéficier de ton soutien, nous te souhaitons de profiter pleinement d'une retraite bien méritée et t'adressons, cher (ère) collègue, nos sincères amitiés syndicales.

ENSEMBLE, PLUS FORTS !

